

A l'occasion du 60^{ème} anniversaire des Conventions de Genève

**Colloque Le viol comme arme de guerre, une réalité
interculturelle et interpersonnelle**

Uni Mail, jeudi 16 septembre 2010

Organisé par le Bureau du Prix « Femme exilée, femme engagée

Avec le soutien de :

Amnesty International, Suisse
République et Canton de Genève
Ville de Genève
Université de Genève (FPSE)
Appartenances-Genève

**Viols de guerre :
des séquelles psychologiques à la reconstruction en exil**

Betty Goguikian Ratcliff et Geraldine Hatt

De tout temps, la guerre a entraîné des viols et des sévices sexuels à l'encontre des femmes, brandies par les vainqueurs, comme un trophée de guerre. Jusqu'à récemment, le viol était vu avec fatalisme, comme un dommage collatéral, inévitable, de la guerre. Mais les récits des atrocités, viols et grossesses forcées perpétrés à grande échelle durant la guerre en Bosnie ont provoqué une telle indignation, que le viol de guerre est aujourd'hui, pour la première fois, considéré comme un crime contre l'humanité. On estime que durant la guerre de Bosnie entre 10'000 et 60'000 femmes ont été victimes de viol, utilisé de manière systématique comme arme de guerre. Cet exposé va se centrer sur les séquelles psychologiques de viols de guerres commis dans ce contexte-là, et leur prise en charge.

L'association Appartenances-Genève est un centre de soins psychologiques pour migrants. On y reçoit plus de 300 de personnes chaque année dont les 2/3 sont des femmes. Beaucoup d'entre elles nous consultent pour des difficultés dans leur vie quotidienne souvent en lien avec des événements arrivés au pays, et leur décision

de tout quitter et de vivre en exil. Il apparaît au cours de nos prises en charges que certaines femmes ont été victimes de violences collectives et plus précisément de viols de guerre.

Dans la définition de l'ONU, le viol commis dans le cadre de violences collectives est assimilé à un acte de torture. Du point de vue des séquelles psychologiques, le psychanalyste uruguayen Vinar, considère comme torture « tout dispositif intentionnel, quelles que soient les méthodes utilisées, qui a pour finalité [...]–de dépouiller la victime de la constellation identitaire qui la constitue en tant que personne ».

Or, dans le viol lorsqu'il est utilisé comme arme de guerre, la violence physique va de pair avec des attaques de l'ordre social et culturel. Les femmes sont doublement visées dans leur constellation identitaire. D'une part au niveau social et communautaire, et d'autre part au niveau de leur chair, au plus intime d'elles-mêmes. Ces deux types d'atteinte combinées ont un effet dévastateur sur le noyau-même de l'identité, mais il nous semble important de les considérer ici séparément car cela détermine la ou les réponses à amener aux victimes.

Arrêtons-nous d'abord sur le premier de ces deux niveaux, le niveau social qui nous semble le moins connu. Être victime de viol est vécu dans certaines cultures comme une souillure touchant l'ensemble de la communauté. En effet, certains pays sont essentiellement régis par des lois religieuses, par des traditions véhiculant les valeurs morales du groupe et par des codes de conduite stricts et normatifs. Le code de l'honneur, par exemple, est composé de prescriptions intangibles et non négociables censées préserver la fierté du groupe.

Transgresser ce code revient à déshonorer la communauté, et bien entendu, le viol arrive en tête des déshonneurs, puisqu'il constitue le mélange avec le sang et le sperme de l'ennemi. Dans les cultures dont il est question, l'enfant d'un viol est considéré comme un sang-mêlé, un « Tchetnik », avec comme conséquence des persécutions actives de la part de la communauté d'origine à l'égard du bébé. Le message transmis à la femme est: « Maintenant tu fais partie des nôtres, on t'a marquée à jamais, ni toi ni ton enfant ne pourrez plus jamais retrouver une famille».

En effet, les dégâts irréparables de cet acte ne se limitent pas aux seules victimes, mais sont vécus comme entachant la communauté dans son ensemble. Dans ces cultures traditionnelles, le groupe n'a qu'une seule manière de laver l'honneur collectif c'est en se séparant de la victime salie, souillée à jamais, déshonorée et déshonorante, porteuse d'une faute et forcément coupable dans la perception collective.

Rappelons ici que dans de nombreuses cultures traditionnelles on aspire au maintien de la culture originelle. Il s'agit de préserver, de pérenniser sa culture et ses traditions. Le mélange des cultures, le biculturel, le métissage, comme on dit de nos jours sont très mal perçus car ils diluent et menacent l'identité du groupe social. Il n'y a donc *a priori* aucun espace social ni mental pour tolérer ou pour imaginer un mélange, même sous la contrainte, avec l'ennemi. Dans ce contexte, être victime de viol entraîne irrévocablement le rejet. La victime doit disparaître en étant immédiatement exclue de sa famille et de la communauté dans son ensemble, car elle porte en elle un élément étranger et menaçant qui vient s'immiscer dans l'intimité du couple et de la famille. Ainsi, lorsque les femmes sont prises comme cibles de guerre, à travers elles c'est l'ensemble du tissu social communautaire qui se délite. En les prenant sciemment et intentionnellement pour cibles, l'ennemi vise à faire éclater et à désorganiser les cellules souches de la société ennemie.

Il résulte que les effets d'un viol de guerre ne concernent pas seulement une atteinte à l'intégrité physique mais, ce qui est également mis en péril, c'est l'appartenance groupale de la femme, et de l'enfant issu d'un viol, c'est-à-dire leur légitimité à l'existence symbolique et sociale.

A cela vient s'ajouter le deuxième niveau de l'atteinte, celui se situant au plan psychologique. Les femmes victimes de viols de guerre ont été attaquées au plus profond de leur chair non pas par un inconnu détraqué mais par un agresseur connu et haï, l'ennemi, qui les a traquées, réduites à l'impuissance parfois sous les yeux de leurs enfants terrorisés. Ce fait là ne peut être dénoncé, il doit rester un non-dit encapsulé au plus profond d'elles-mêmes car il est honteux, indicible, inavouable, même et surtout à leurs proches puisqu'elles risquent de se faire répudier. Des sentiments d'impuissance et de honte voire de culpabilité les dominent comme une

chape. Il est bien connu que les mauvais traitements, la torture en particulier, visent à créer un climat de terreur et à rendre les victimes muettes. Après le viol, leur vie ne sera plus jamais comme avant. Certaines s'interrogent : où est donc passée la vie que j'aurais dû avoir ? Sentiment d'avoir été usurpées, spoliées, détournées de leur destin.

Les effets de cette atteinte, se font donc sentir au niveau de leur fonctionnement individuel. Lorsque nous rencontrons ces femmes en exil, elles ont tout perdu, leur pays et tout ce que cela comporte comme repères et refuges : lieux familiers, habitudes, langue, odeurs, goûts, réseaux sociaux, ... Elles ont même parfois été forcées à quitter leur famille, mari et enfants. Bref, on assiste à l'anéantissement de tout ce sur quoi repose l'identité personnelle. Dès lors, que peuvent-elles trouver de favorable dans l'exil? Sur qui, sur quoi s'appuyer ? À partir de quels éléments stables, de quelle planche de salut, se reconstruire ?

Je vais ici présenter une illustration du travail clinique effectué avec l'une de ces femmes. Il s'agit d'un cas suivi et relaté par Mme Geraldine Hatt.

Mirela est adressée à Appartenances par son médecin généraliste à l'Hôpital Cantonal. D'origine bosniaque, mariée avec deux enfants, elle vient d'arriver en Suisse, plusieurs années après la fin de la guerre. Son médecin a l'impression que les problèmes de santé de Madame sont en lien avec un événement gardé en silence toutes ces années. Reçue en consultation, Mirela nous confie qu'au début de la guerre alors que son mari était mobilisé, elle a été violée par plusieurs soldats serbes, en présence de sa fille âgée de quelques mois. À la fin de la guerre, le mari de Mirela décide de retourner dans leur village d'origine, qui se trouve maintenant du côté serbe, c'est-à-dire sous le contrôle de ceux qui l'ont violée. Mirela ne peut qu'obtempérer puisqu'elle qu'elle n'a rien dit à son mari des événements survenus au début de la guerre. Après plusieurs mois de tentative douloureuse de réinsertion dans leur société d'origine, le climat se détériore jusqu'à devenir intenable : ils reçoivent des appels anonymes les enjoignant de quitter le village, ils entendent également des coups de pistolets..., ils se sentent menacés, ont peur pour leur vie et celle de leurs enfants et décident finalement de quitter la Bosnie et de rejoindre la Suisse où ils déposent une demande d'asile.

Mirela présente des troubles du sommeil avec cauchemars, des souvenirs intrusifs, un état dépressif et une énorme culpabilité vis-à-vis de son mari qui n'est pas au courant de ce qu'elle a vécu. En effet par honte, mais aussi par peur des conséquences, elle a gardé le silence pendant toutes ces années.

Au cours de la prise en charge, Mirela semble agréablement surprise et soulagée de constater qu'elle peut parler de ce qu'elle a vécu, que nous sommes là pour elle, que nous la soutenons, que nous l'écoutons, que nous ne la pressons pas de tout raconter, qu'elle est libre de parler du viol ou de ne pas en parler. N'ayant ni solution toute faite, ni conseil clé-en-main à lui donner, nous soupesons avec elle les conséquences de chaque option, sans la juger, allant même jusqu'à l'autoriser à garder non plus le silence, mais le secret. En effet, nous faisons cette nuance car être emmurée dans le silence signifie l'incapacité de penser les événements et leurs conséquences, alors que garder le secret suppose un acte volontaire, un choix mûrement réfléchi dont le but est de préserver la vie, dans un contexte donné.

Un autre aspect du travail thérapeutique consiste à aborder avec elle l'intentionnalité des violeurs, à lui faire comprendre qu'elle a été instrumentalisée, utilisée comme tant d'autres femmes, comme moyen d'atteindre et de détruire sa famille et sa communauté, et que sa responsabilité et sa culpabilité personnelles ne se trouvent donc pas en cause.

Au fur et à mesure des séances, les troubles du sommeil diminuent, les cauchemars s'estompent et l'état dépressif disparaît laissant place à une jeune femme pleine d'entrain se réjouissant de trouver un travail et espérant obtenir un permis. Elle redevient femme parmi les femmes, être humain parmi les humains.

Dans le cas de Mirela, le cadre thérapeutique est devenu le contenant dans lequel ce secret si lourd à porter a été déposé, de même que les sentiments de désespoir et d'injustice. Elle a pu se décharger de ce fardeau et de la culpabilité qui en résulte dans un lieu sûr, garant par sa nature de la confidentialité. En décidant de ne pas communiquer cet épisode à son mari, Mirela accomplit volontairement un acte qui lui permet de sauver l'unité familiale au prix d'un sacrifice inhumain, celui du maintien du

secret au sein de la famille afin de préserver l'intégrité et de la survie de celle-ci. Le partage et la mise en perspective, dans la relation thérapeutique, de cet événement traumatique s'opposent à l'intention déshumanisante des violeurs et à la désaffiliation qui en résulte. A terme, cela a permis à Mirela de sortir du repli sur soi, de l'isolement, de la culpabilité et de la honte.

Mais une réponse qui se limiterait au niveau psychologique ne suffit pas ; une réparation au niveau social nous paraît également indispensable. La principale réparation que les femmes victimes de viols de guerre sont en droit d'attendre consiste à poursuivre et punir ceux qui ont commis de telles atrocités, ce qui présuppose une reconnaissance sociale des torts subis. Mais dans le contexte culturel précédemment décrit, parler, c'est-à-dire raconter les événements subis, représente une prise de risque proprement inenvisageable. C'est pourquoi dans le cas de viols collectifs, sur place, dans le pays d'origine, la réparation n'intervient que très rarement.

Une fois en exil, l'éloignement géographique permet une prise de distance : elles se trouvent face à des interlocuteurs étrangers, extérieurs à leur communauté, et prêts à entendre ces récits interdits ou « censurés » sans les juger. L'étau social se desserre. Elles comprennent qu'au-delà de la honte et de l'atteinte psychologique, le fait de parler des événements traumatiques augmente la probabilité de recevoir l'asile. Les sociétés occidentales ne les tiennent pas pour responsables mais pour victimes, et elles sont même prêtes à tenter de réparer l'irréparable par la voie juridique, c'est-à-dire par la reconnaissance du statut de victime et l'octroi d'un permis humanitaire. Avec l'exil, ces femmes passent donc de la nécessité vitale de se taire à nécessité absolue de parler. Cela constitue un paradoxe qu'elles découvrent au cours de la procédure d'asile et où la question du secret vis à vis du mari se pose de manière aigüe. Nous laisserons ce point de côté faute de temps. Soulignons quand même que l'asile se paie au prix fort, celui de renoncer à retourner un jour sur sa terre natale.

Pour conclure, en tant que thérapeutes, nous constatons que beaucoup des femmes « échouées » dans nos pays, par la force des courants qui les ont ballottées ont vécu des trajectoires dramatiques. Qu'elles sont passées souvent par des violences

majeures, torture, viol, deuils liés à la guerre, déstructurations familiales et sociales. Au-delà de leur statut de victimes, ces femmes sont porteuses d'espoir : on peut survivre à ces atrocités, elles nous le démontrent quotidiennement par leurs tentatives de s'en sortir, mais comment survit-on ? Et à quel prix ? Les mots de « courage » et de « sacrifice » acquièrent ici toute leur charge personnelle et symbolique.

Françoise Sironi soutient l'idée que les viols de guerre illustrent le fait qu'il existe des stratégies délibérément mises en œuvre par un groupe d'humains à l'encontre d'un autre groupe d'humains, dans le but de détruire psychologiquement, de déculturer, de déshumaniser un à un les membres de la collectivité ennemie. Ces exactions rendent muet et sont à l'origine de séquelles psychologiques spécifiques. Face au récit de telles atrocités, il s'agit pour les thérapeutes de reconsidérer la posture habituellement adoptée dite "de bienveillante neutralité". La neutralité devient impossible, car en traitant ces personnes et en recueillant leurs récits de vie nous devenons les témoins privilégiés des conséquences de pratiques d'une violence interpersonnelle extrême et intentionnelle. Reconnaître l'injustice, c'est la condition nécessaire pour mobiliser chez elles des forces actives de guérison. C'est nous engager aux côtés de nos patientes. Engagés dans le refus du mensonge qui consiste à faire croire que ces stratégies militaires à l'encontre de civils, et l'impunité qui s'ensuit, ne provoquent pas de séquelles psychologiques et que celles-ci résultent d'une soit disant vulnérabilité psychique individuelle.